



Info@ASDCGG74

N°0121



Le mot du Président :

Cher(e)s, adhérent(e)s, Je vous présente tous mes vœux et vous souhaite une belle et sereine année 2021.

Que ferons-nous demain ? L'avenir nous le dira aurait dit La Palice !

Les quelques désagréments que nous avons subis lors de notre saison de chasse sont bien peu de choses face à cette épidémie. (Tous touchés, peut-être pas, mais tous concernés certainement). Je parle pour les chasseurs de grand gibier, qui ont pu sous certaines conditions continuer à chasser. La fédération des chasseurs de Haute-Savoie a su trouver un bon compromis avec le maintien d'une activité cynégétique deux jours par semaine (jeudi et dimanche) sur les espèces qui sont les plus à même de provoquer les dégâts, sanglier et cerf. D'autres fédérations ont pris des arrêtés via la DDT avec cinq jours par semaine et ont rajouté le chevreuil et le chamois. C'était une aberration et un non-sens vis-à-vis des personnes confinées. Les chasseurs de petits gibiers quant à eux n'ont pas eu cette chance et leur chien (ou leurs chiens s'ils en ont plusieurs) ont dû rester au chenil jusqu'au 15 décembre, les privant de la fin de saison du petit gibier de montagne et des plus beaux passages de bécasses.

2021 Ce sera le renouvellement du triennal cerf, avec certainement des plans de chasse en augmentation. Les détenteurs qui ont du mal à réaliser n'ont pas l'habitude de baisser leurs demandes, et la pression des forestiers privés ou de l'ONF est telle que les sociétés qui font leurs plans de chasse devront les augmenter ou à minima les reconduire. Les comptages à venir permettront d'affiner les estimations de populations.

Brèves :

-La proposition de loi visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des territoires ruraux a été votée et approuvée au Sénat. Fini de se retrouver au tribunal pour un coq qui chante ou les cloches des vaches voire des églises qui gênent ces nouveaux ruraux. Il est quand même malheureux que l'on soit obligé de passer par une loi pour éviter des milliers de procès inutiles dus à de nouveaux arrivants (18 000 plaintes en 10 ans).

-L'ASPAS a acquis grâce à des dons et une collecte participative un ancien domaine de chasse de près de 500 hectares dans la Drome. En faisant ces acquisitions (c'est le cinquième site), cette association veut faire des sanctuaires appelés réserve de vie sauvage. Toutes les activités sont interdites hormis un sentier découverte. L'ancien propriétaire laissait un agriculteur pâturer ses bêtes et faire les foins sur certaines parcelles. L'activité pastorale et l'agriculture ne font pas parties des objectifs de l'ASPAS, voilà une belle preuve de tolérance et d'ouverture d'esprit.

- Bravo à la fédération départementale du Doubs qui s'organise pour traquer les délinquants de la chasse en 4x4.
(Je vous invite à aller sur le site www.fdc25.com pour lire cet article)

C'est un exemple à suivre, des parkings devraient être définis dans toutes les sociétés de chasse. En montagne à de trop nombreuses reprises les quads prennent le relais des 4x4 pour faire un moindre effort. De telles pratiques décrédibilisent l'ensemble des chasseurs. Quelle belle image du chasseur, que l'on dit premier écologiste et si proche de la nature !

- La Haute-Savoie fait partie des départements les plus attractifs, avec 830 000 habitants en 2020 et 186 habitants au km² pour information en Savoie il n'y a que 72 habitants au km². La pression sur les massifs est importante et constante, en montagne les traces de ski sont légions et peu d'endroits sont restés vierges. Le dérangement de la faune est très important, ce début d'hiver qui s'annonce rude ne présage rien de bon pour la suite.

- Selon l'OFB la population de loups en France augmenterait moins rapidement. 530 loups estimés en fin d'hiver 2018/2019, et 577 estimés en fin d'hiver 2019/2020 soit une évolution de +9%. Pendant cette période, 105 loups ont été tués légalement soit 20% de la population. Le taux d'accroissement pendant cette durée a été de près de 30%. Toujours d'après l'OFB le taux de survie est passé de 74% avant 2014, à 58% pour la période 2014-2019. Un taux de survie proche ou inférieur à 50% entrainerait le déclin de la population de loups. Ferus association pro loup a immédiatement réagi et veut limiter le nombre de tirs en renforçant les contraintes d'exécutions. Les éleveurs, pour leur part, veulent pouvoir agir immédiatement sur des loups qui attaquent à partir du moment où des mesures de protection de troupeaux sont mises en place.

- Des élus verts dont Karima Delli et Julien Bayou se sont retrouvés devant la gare de Chantilly pour déposer des fleurs en mémoire du cerf (toujours en vie), qui avait été chassé à courre la semaine précédente et qui s'était remis sur les voies. Jusqu'à présent le dépôt d'une gerbe de fleurs était pour commémorer la mémoire de soldats morts pour un pays, ou les victimes d'un attentat. Mais la société évolue, en bien ou en mal, chacun pourra se faire une idée sur le bien-fondé de cette pseudo cérémonie.

- Le parti des verts lance une votation citoyenne en ligne pour interdire la chasse à courre. Les émissions de radios, télévision, les articles dans les journaux se comptent par dizaine, fustigeant la chasse à courre. Bon nombre d'animateurs, journalistes se servent de leur notoriété mais surtout de leurs audiences pour dénigrer, et mettre au pilori cette pratique. Après l'interdiction de certains modes de chasses traditionnels, la vènerie est sur la sellette, et après : la chasse au chien courant ? La chasse en générale ? Il va falloir être solidaire et faire front.

- 2021 est aussi le 40^{ème} anniversaire de notre association. Faute de visibilité suffisante en ce début d'année nous n'avons pas encore fixé la date de notre assemblée générale. Dès que la situation se sera améliorée et que les rassemblements seront autorisés nous vous enverrons une convocation. Pour marquer ce 40^{ème} anniversaire, tous les membres de l'association à jour de cotisation se verront offrir un couteau opinel baroudeur rouge lame inox n°8 gravé au nom de l'AD. La remise de ce cadeau se fera en main propre lors de notre AG ou au stand de tir lors des réglages ou sanglier courant.

- Lors de notre dernière réunion du conseil d'administration, nous avons également voulu marquer notre solidarité avec les communes des Alpes Maritimes touchées par la tempête Alex. Nous avons décidé de faire un don de 2 000 euros à une petite commune très impactée. L'argent dépensé n'est pas le fruit de vos cotisations puisque sur les 35 euros, 28 euros payent l'abonnement de grande Faune, 5 euros sont reversés à l'association nationale, et les 2 euros restant servent au frais d'envoi des bulletins et autres convocations. Cet argent est le fruit du travail des bénévoles qui organisent les réglages et les séances de sanglier courant.

- Au niveau de l'épidémie, nous voyons la lumière au bout du tunnel, et j'aimerais qu'il en soit de même pour la chasse. Plus que jamais nous avons besoin d'être respectueux, attentifs, et solidaires.

Du côté des réglages :

Nous avons réalisé en 2020 **407** réglages sur cible fixe et **77** tirs sur sanglier courant.

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée...

La solution : Le REGLAGE ! Pensez à régler et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Quelques rappels : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 16 juin 2021 dès 15 heures et ce jusqu'au 20 octobre 2021.

Stand de l'Arquebuse Aubonne, route de Genève 74140 DOUVAINE.

Renseignements : François BOVAGNE au : 06 81 33 97 25 email : françois.bovagne@orange.fr

Philippe BALSAT au : 06 80 31 83 46 email : philippe.balsat@orange.fr

Rappel : Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir pour transporter votre arme en toute légalité.

- Tir sanglier courant le samedi après-midi dès 14 h 00 : 03 et 24 avril, 15 et 29 mai, 12 juin, 17 juillet, 21 août et 04 septembre 2021.

L'ASDCGG74 remercie l'armurerie LE COL VERT pour la mise à disposition de son sanglier courant

Cotation des trophées :

Si vous avez tiré un beau trophée cette saison et qu'il n'est pas encore naturalisé nos cotateurs sont à votre disposition pour déterminer le nombre de points, c'est toujours une information intéressante même si vous n'avez pas battu le record de France ou du département.

Attention : seuls les massacres peuvent être cotés un mois après la date du tir. Si vous envisagez de faire naturaliser la tête, prévenez votre taxidermiste de façon à la faire coter avant la naturalisation complète. Les défenses et grès des sangliers doivent être libres de façon à permettre toutes les mesures nécessaires et pas fixés de façon définitive sur un support.

Enfin nous vous rappelons que Dominique CHATEL qui a été formé par notre regretté Marcel BOUVIER a pris sa suite pour l'analyse de l'âge des cerfs par la méthode de MITCHELL.

Dominique CHATEL : 117 rue du Lavoisier 74550 CERVENS Tel : 06 71 71 30 94

Liste des cotateurs de la Haute Savoie

BALSAT Philippe : 104 rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES - 06 80 31 83 46

BOVAGNE François : Le Ferney 74560 LA MURAZ - 06 81 33 97 25

DEYA Christophe : Lot.Les Bottolieres 150 chemin des Dampes 74200 MARIN - 06 32 30 39 76

JANIN Roger : 147 route du Pont Rouge - 74380 CRANVES SALES - 06 79 05 56 38

JOLIVET Rémy : Chez Padon 74130 FAUCIGNY - 06 34 60 58 67



Cerf exceptionnel aux clefs



Le record de Haute Savoie, un 20 cors irrégulier d'environ 215 points prélevé en 2020 par Jérôme SAUVETRE (La cotation définitive sera communiquée après expertise nationale)



BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur www.asdcgg74.com ou www.ancgg.org.

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2021.

Ci-joint un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre de l'A.S.D.C.G.G.74 en couverture des frais d'inscription, d'examen et de tir.

Coupon à retourner accompagné du règlement au plus tôt à :

BALSAT Philippe 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0450435648

Mail : philippe.balsat@orange.fr

Les cours débuteront le 12 avril 2021 à 19 h 00, salle multimédia derrière l'église 74140 SAINT CERGUES

Assemblée générale le ?? ?? 2021 à 19 h 00 à la FDC VILLY le PELLOUX

Thème : Life Gypaète par Pascal ROCHE

Disponible à l'association : Callie une chienne de rouge en montagne : 30,00 euros



**OUVERT du Lundi au
Jeudi de 17h15 à 19h45
Vendredi de 16h à 20h
Samedi de 14h à 19h**

ARMURERIE Chappaz
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

ARMURERIE Chappaz

Tél. 04 50 60 30 23
Fax 04 50 60 38 55